

# La lettre IA25

## Dans ce numéro :

### POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES ...

1 La réforme des rythmes  
scolaire à l'école — Point  
d'étape

2 La réussite des élèves du  
Doubs aux examens aux  
sessions 2012

3 S'informer pour s'orien-  
ter — Que choisir ? Bilan à  
la rentrée 2012

### RESSOURCES PÉDAGO- GIQUES ..

4 Courbet, sujet d'étude.  
Un dossier pour la classe

## POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES ...

### La réforme des rythmes scolaire à l'école — Point d'étape



La réussite scolaire de tous les élèves est l'objectif majeur de la réforme des rythmes engagée à l'école primaire. En répartissant autrement les heures de classe, à la fois sur la journée et sur la semaine, il s'agit d'offrir aux élèves de meilleures conditions pour apprendre.

#### EN QUOI CONSISTE LA RÉFORME ?

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe les principes suivants : 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, incluant le mercredi, une journée de classe de 5h30 maximum et une demi-journée de 3h30 maximum, une pause méridienne de 1h30 minimum ; des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement, organisées en groupes restreints pour aider les élèves en difficulté, pour accompagner le travail personnel des autres élèves ou pour mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

#### UNE ORGANISATION CADRÉE ET CONCERTÉE

Le nouvel aménagement du temps de la semaine scolaire va entraîner des changements, dans le quotidien des familles, dans l'organisation pédagogique des écoles, dans l'articulation des temps scolaires et des temps périscolaires, à définir au sein des futurs projets éducatifs territoriaux.

Tous les personnels d'encadrement de l'éducation nationale, inspecteurs (IEN), directeurs académiques des services départementaux (DA-SEN), recteurs d'académie, sont mobilisés. Tous ont été réunis le 8 février dernier à Paris, et dans chacun des départements.

Des équipes d'appui se constituent dans l'académie pour accompagner les élus et les enseignants dans la mise en œuvre de la réforme sur le terrain.

#### ÉCHÉANCES ?

La réforme des rythmes scolaires, entrera en application dès la rentrée scolaire de septembre 2013. Toutefois, à titre dérogatoire, pour tenir compte des spécificités locales, il sera possible au maire ou au président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'en demander le report à la

rentrée scolaire 2014. Chacun d'eux devra avoir pris sa décision avant le 31 mars prochain.

Ensuite, après concertation, la directrice académique, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs, Elisabeth BISOT, fixera l'organisation de la semaine dans les écoles du département, conformément aux principes posés. Les parents des élèves seront bien sûr avisés de l'organisation des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires engagée à l'école primaire est une phase importante de la refondation de l'École de la République, dont la loi est sur le point d'être discutée au Parlement.

#### RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Un espace numérique spécifique dédié à la réforme est ouvert sur le site internet ministériel : <http://www.education.gouv.fr/>. Vous y trouverez, en lecture ou en téléchargement, l'essentiel des outils mis à disposition : la présentation de la réforme, la lettre du ministre aux maires et un guide pratique pour les élus, une plaquette et une affiche diffusées dans les écoles, le décret publié au Journal officiel le 26 janvier 2013 et au BO du 7 février 2013, ainsi que la circulaire également publiée au BO.

## La lettre IA25

## La réussite des élèves du Doubs aux examens aux sessions 2012

Les résultats définitifs qui suivent tiennent compte des épreuves des sessions de juin et de septembre 2012. Ils concernent les élèves sous statut scolaire de l'enseignement public et privé.

#### ● Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges

Le diplôme national du brevet (DNB) des collèges, depuis la session 2011, prend en compte la maîtrise des 7 compétences du socle commun, qui, conformément à la loi de 2005, reste le cadre de référence de la scolarité obligatoire.

6097 élèves ont passé les épreuves, avec un taux de réussite pour le département de 85,86% (Académie = 85,48 %, France : 84,5 %).

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| <u>Série collège</u>         | <u>86,83 %</u> |
| <u>Série professionnelle</u> | <u>71,79 %</u> |
| <u>Série technologique</u>   | <u>76,10 %</u> |

Le diplôme a été délivré sur la base de cinq éléments :

- ↪ les notes obtenues au contrôle continu en classe de 3ème,
- ↪ la note obtenue à l'oral d'histoire des arts
- ↪ la note de vie scolaire.
- ↪ la maîtrise des 7 compétences du socle commun
- ↪ les notes obtenues à l'examen écrit final dans trois disciplines (français, mathématiques, histoire — géographie — éducation civique).

Les épreuves écrites du brevet des collèges ont été modifiées pour tenir compte des nouveaux programmes et pour être mieux adaptées aux compétences du socle commun.

#### ● Taux de réussite aux baccalauréats, sessions 2012

Les lycéens des filières générales et technologiques qui ont passé les épreuves des sessions de juin et de septembre 2012 n'étaient pas concernés par la réforme du lycée.

En revanche, ceux qui passeront le baccalauréat en 2013 auront suivi tout leur cursus de 2<sup>nd</sup> cycle selon les dispositions de la réforme entrée en vigueur cette année en classe de Terminale.

Concernant les bacheliers de la voie professionnelle, une grande majorité d'entre eux a suivi le parcours rénové du « bac pro » en trois ans.

Résultats définitifs pour l'enseignement public et privé :

↪ Baccalauréat général, toutes séries : 91,55 % (Académie = 90,49 %)

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| <u>Série ES</u> | <u>91,47 %</u> |
| <u>Série L</u>  | <u>89,21 %</u> |
| <u>Série S</u>  | <u>92,14 %</u> |

↪ Baccalauréat technologique, toutes séries : 87,78 % de réussite (Académie = 87,94%)

|                                                                 |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| <u>Série STG</u>                                                | <u>87,12 %</u> |
| <small>Sciences des Technologies de Gestion</small>             |                |
| <u>Série STL</u>                                                | <u>90,91 %</u> |
| <small>Sciences des Technologies de Laboratoires</small>        |                |
| <u>Série ST2S</u>                                               | <u>92,53 %</u> |
| <small>Sciences et Technologie de la Santé et du Social</small> |                |
| <u>Série STI</u>                                                | <u>85,23 %</u> |
| <small>Sciences et Technologies Industrielles</small>           |                |
| <u>Série TMD</u>                                                | <u>100 %</u>   |
| <small>Technique de la Musique et de la Danse</small>           |                |

↪ Baccalauréat professionnel, toutes séries : 80,62 % de réussite (Académie = 79,14 %)

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <u>Secteur production</u> | <u>79,11 %</u> |
| <u>Secteur service</u>    | <u>82,29 %</u> |

#### ● Taux de réussite aux examens professionnels, sessions 2012

↪ Taux de réussite aux CAP, toutes séries : 85,39% (Académie = 83,64 %)

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <u>Secteur production</u> | <u>84,71 %</u> |
| <u>Secteur service</u>    | <u>86,15 %</u> |

↪ Taux de réussite aux BEP, toutes séries ; 86,03 % (Académie = 87,46 %)

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <u>Secteur production</u> | <u>40,91 %</u> |
| <u>Secteur services</u>   | <u>90,82 %</u> |

↪ Taux de réussite aux BTS, toutes séries : 83 % (Académie = 82,09 %)

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <u>Secteur production</u> | <u>80,28 %</u> |
| <u>Secteur services</u>   | <u>84,54 %</u> |

↪ Taux de réussite aux mentions complémentaires :

Série MC de niveau 4 :

Secteur production (uniquement dans le Doubs) : 100 %

Série MC de niveau 5 :

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <u>Secteur production</u> | <u>83,33 %</u> |
| <u>Secteur service</u>    | <u>87,50 %</u> |

(Académie = 87,16 %)

Au final, ce sont plus de 12000 élèves (hors section post-baccalauréat) qui ont passé les épreuves des sessions 2012.

Rappelons que le département du Doubs représente 45 % des effectifs de l'académie.

#### Ressources

Pour en savoir plus sur les examens, les diplômes et les certifications au collège et au lycée, sur la réforme du lycée, la voie professionnelle ... rendez vous sur le site internet professionnel <http://eduscol.education.fr>

**A noter !**

→ **Les inscriptions post-bacs** : pour suivre une formation dans l'enseignement supérieur, saisie des vœux d'études ou de formation sur <http://www.admission-postbac.fr> (portail unique national de saisie des candidatures post-bac) ouvert du 20 janvier au 20 mars 2013.

→ **Les calendriers des actions d'information à l'orientation** en ligne sur le portail orientation du lycée (POL) accessible sur <http://www.ac-besancon.fr> (rubrique Orientation).

→ **Les ressources nationales et régionales sur les métiers et les formations** en ligne sur <http://www.onisep.fr>. A noter tout particulièrement, les brochures régionales mises à jour chaque année. Après la 3ème ? Après le BAC ? Après le CAP ? Etc.



Les bilans complets de l'orientation et de l'affectation 2012 dans la rubrique Orientation du site académique <http://www.ac-besancon.fr>.

Suivi à la DSDEN du Doubs par Daniel Kédinger, inspecteur IEN-IO, tél. 03 81 65 48 72—Mél. [io.dsd25@ac-besancon.fr](mailto:io.dsd25@ac-besancon.fr)

**S'informer pour s'orienter — Que choisir ?**

Après la 3<sup>ème</sup> et après le baccalauréat, quelle voie choisir ? La filière générale ou technologique (passage en seconde générale et technologique) ou la filière professionnelle (passage en seconde professionnelle ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP, par la voie scolaire ou de l'apprentissage) ? Des études supérieures longues ou des cursus de formation professionnels plus courts ?

De nombreux forums des métiers et des formations ainsi que des portes ouvertes sont organisés chaque année en Franche-Comté par les établissements scolaires et les organismes de formation au cours des deux derniers trimestres, afin d'aider les élèves de 3<sup>ème</sup> et de lycées et leurs familles à faire le meilleur choix d'orientation pour l'avenir.

Riche de son parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) construit depuis la classe de 5<sup>ème</sup>, à l'aide ou non du Webclasseur, le futur lycéen s'apprête à préciser son projet personnel d'études ou de formation, le mieux adapté à ses goûts et ses aptitudes.

Le cycle d'orientation au collège (classe de 3<sup>ème</sup>) est en effet un palier essentiel de la scolarité : les premiers entretiens personnalisés et un premier bilan scolaire, les premiers vœux provisoires avant des choix définitifs et les décisions d'orientation (elle revient au chef d'établissement après avis du conseil de classe) et d'affectation dans un établissement (elle revient à l'administration).

Au lycée, la classe de seconde générale et technologique, avec ses deux enseignements d'exploration, permet aux élèves de mieux se déterminer vers un baccalauréat général ou technologique. L'accompagnement personnalisé dans son volet orientation, le tutorat, les stages « passerelles » ou de remise à niveau permettent des corrections de trajectoires, et parfois même des changements d'orientation en cours d'année scolaire.

Cette année, pour améliorer le service rendu aux élèves, tous les professeurs principaux des classes de 1<sup>ère</sup> ont bénéficié, en janvier dernier, d'un temps de formation sur les problématiques de l'orientation (études, insertion, université, entretien d'orientation ...).

| Décisions d'orientation par niveau - Bilan à la rentrée 2012 | %             | Evolution |
|--------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| <b>A l'issue de la 6e vers ...</b>                           |               |           |
| 5e                                                           | 96.7          | ↘         |
| Redoublement en 6e                                           | 3.3           | ↗         |
| <b>A l'issue de la 4e vers ...</b>                           |               |           |
| 3e collège, 3e préparatoire aux formations professionnelles  | 97.7          | ↘         |
| Redoublement en 4e                                           | 2.3           | ↗         |
| <b>A l'issue de la 3e générale vers ...</b>                  |               |           |
| 2de générale et technologique                                | 69.9          | ↗         |
| 2de professionnelle / Bac professionnel en 3ans / 1CAP2      | 28.3          | ↘         |
| Redoublement 3e                                              | 1.8           | ↘         |
| <b>A l'issue de la seconde vers ...</b>                      |               |           |
| 1re générale                                                 | 65.5          | ↘         |
| 1re technologique                                            | 23.4          | ↗         |
| <b>Total des passage en classe de 1<sup>ère</sup></b>        | <b>88.9 %</b> | <b>↗</b>  |
| Redoublement en 2de                                          | 6.8           | ↘         |
| Réorientation vers la voie professionnelle                   | 4.4           | ↘         |

A la rentrée, à l'issue des différentes procédures d'affectation, 99 % des élèves étaient affectés en 2<sup>de</sup> générale et technologique ainsi qu'en lycée professionnel, avec un taux de satisfaction sur les premiers vœux, respectivement de 91 % (hors sections générales spécifiques sportives et artistiques) et de 57,8 % en 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>ère</sup> CAP.

Pour répondre à l'augmentation des effectifs à la rentrée, 2,5 divisions (ou classes) de seconde en lycée général et technologique ont dû être ouvertes aux lycées Louis Pergaud, Jules Haag et Victor Hugo à Besançon ainsi que 2,5 divisions de 1<sup>ère</sup> en Sciences et technologies de laboratoire (STL) et en Sciences et technologies de l'industrie et du dé-

veloppement durable (STI2D) aux lycées Jules Haag à Besançon et Edgar Faure à Morteau.

Quant au bilan des appels, 93 familles (0,5% de l'effectif global) avaient fait appel des décisions d'orientation, dont 48 pour la 2<sup>de</sup> générale et technologique. 47 demandes ont été satisfaites (soit 50,54%).

## Lettre d'information IA25

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du Doubs,  
26 avenue de l'Observatoire  
25030 Besançon cedex

Téléphone : 03 81 65 48 50  
Télécopie : 03 81 65 48 92  
Mél. [ce.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.ia25@ac-besancon.fr)

Retrouvez-nous  
sur Internet [http://  
www.ac-besancon.fr/ia25](http://www.ac-besancon.fr/ia25)  
et sur I-PROF [https://  
bv.ac-besancon.fr/iprof/  
ServletIprof](https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof) pour les  
dernières actualités et  
mises en ligne...

### Les nouveaux textes chaque jeudi sur

<http://www.education.gouv.fr/bo/>

**Bulletin officiel (B.O.)**



PÔLE ARTS  
Ecole Brosolette  
35 avenue Montrapon  
Besançon

**SCÉNÈN**

SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
CRDP FRANCHE-COMTÉ  
CDP DOUBS



LE CAREN  
Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire

La Lettre mensuelle d'information professionnelle. ISSN n°2119-1182  
Directrice de la publication : *Élisabeth Bisot*, directrice académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) — directrice des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Doubs.  
Conception—coordination—rédaction : Virginie Baricault, Tél. 03 81 65 48 86 - Mél. [ce.communication.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.communication.ia25@ac-besancon.fr).

La Lettre mensuelle d'information professionnelle diffuse aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département, de connaître les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, de favoriser l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information...

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ...

### Courbet, sujet d'étude

Un groupe départemental "Arts et culture" composé de conseillers pédagogiques, et piloté par Claire Bouiller, inspectrice chargée de mission, a travaillé en partenariat avec le musée Courbet, afin de doter ce dernier de documents au service des enseignants ayant programmé une visite pour leurs élèves.

L'ensemble de la documentation produite permet à chacun de trouver les ressources nécessaires à l'exploration des divers sujets liés à Courbet et à son œuvre.

Les échanges entre les conseillers pédagogiques et les experts du musée ont permis la réalisation de fiches qui engagent les enseignants dans différentes démarches d'observation, d'analyse et de pratiques artistiques.

Ces documents pour la classe seront disponibles en ligne sur

le site du musée Courbet et sur celui de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Doubs, ainsi que sur support papier au siège des circonscriptions d'inspection et bien sûr au musée.

Cette initiative se veut être un point d'appui pour la préparation d'une sortie pédagogique au musée et la réalisation de projets.

Le musée demeure une composante majeure de l'offre culturelle de notre région, qu'il convient de rendre familière à tous.

La production de documentation et son exploitation s'inscrivent dans les objectifs de l'éducation artistique et culturelle.

L'ensemble a été dévoilé officiellement le 15 février, au conseil général, par les auteurs.

Rendez vous sur <http://www.musee-courbet.fr/> et <http://www.ac-besancon.fr/dsden25> (Rubriques Politique et action éducatives / Ressources pour enseigner / Culture humaniste et histoire des arts).

Contact : Claire Bouiller, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la culture humaniste et de l'histoire des arts à l'école, tél. 03 81 65 48 81  
Mél : [ce.ienb4.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienb4.dsden25@ac-besancon.fr).

